

À l'attention de M. Vincent Goudet, directeur du SIEC
de Mme Angélique Mangenot, chef de centre (proviseure du lycée C. Saint-Saëns, Deuil la Barre)

Deuil-la-Barre, le 10 juin 2016

Madame, Monsieur,

suite à la réunion d'entente des jurys d'EAF 9575 et 9576 au lycée Camille Saint-Saëns ce jour, nous tenons à porter à votre connaissance des dysfonctionnements importants dans l'organisation de l'examen.

- une aggravation notable de la charge globale de travail : 7 jours d'interrogation pleins (au lieu de 6 l'an passé), sans la traditionnelle demi-journée de repos nécessaire à chacun ; un délai de correction des copies considérablement réduit : entre la réception des copies le 21 juin, et leur rendu le 6 juillet, nous ne disposons, en-dehors des journées d'interrogation orale (23 juin-1er juillet inclus), des journées de réunions et des week-ends, que de 3 jours ouvrés et demi en tout et pour tout !

- des incohérences et des injustices dans les convocations : alors que certains collègues n'ont pas été convoqués, d'autres se retrouvent convoqués à deux examens (BTS et bac), ce qui constitue pour ces derniers une surcharge de travail difficilement acceptable.

- des disparités incompréhensibles dans la répartition des candidats : alors que le *ratio* entre le nombre d'examineurs (réservistes compris) et celui de candidats paraît correct (jury 9575 : 68 candidats par examinateur, jury 9576, 63), certains collègues se retrouvent avec 19 candidats dans leur planning, d'autres 89 (dont la coordonnatrice, qui pourtant bénéficie de droit d'une légère décharge). Par ailleurs les plannings laissent paraître de longues plages vides (1 candidat par demi-journée).

De telles conditions nous semblent de nature à nuire au bon fonctionnement de l'examen. Les épreuves orales de français, qui exigent de la part des examinateurs une mobilisation intellectuelle et une concentration sans faille, ne sauraient se ramener à de l'« abattage ».

Dans l'intérêt même des candidats, et pour établir des conditions sereines d'examen, nous demandons au SIEC

- La limitation des doubles convocations (BTS/bac), et la mise en réserve des examinateurs déjà chargés d'un autre examen (Mme C, dans le jury 9576).
- la convocation de tous les enseignants disponibles.

Nous demandons au chef de centre :

- une répartition équitable des copies et des candidats entre tous les membres d'un même jury, la charge globale par examinateur ne devant pas dépasser 70 copies/candidats (60 pour la coordinatrice, Mme C dont la charge supplémentaire de travail doit être reconnue).
- dans la mesure du possible, une répartition resserrée et équilibrée des candidats dans la journée (pas « trou » en milieu de journée)
- une demi-journée de repos au milieu de la semaine d'interrogation.

Nous avons bien conscience de la complexité de l'organisation du baccalauréat. Mais c'est notre attachement à un examen national et anonyme, clé-de-voûte du système éducatif républicain, et notre volonté de remplir au mieux la mission qui nous est confiée, qui nous contraignent à formuler ces exigences de simple bon sens.

Dans l'espoir de vous voir accéder à nos demandes avant le 23 juin, début des épreuves orales, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en notre entier dévouement au service public de l'Education.

Les membres des jurys 9575 et 9576 présents ce jour : [...]